Committee Terms of Reference		Mandat de comité	
4.3.18		**4.3.18**	
Name:	**North of 60 Committee**	**Nom :**	**Comité Au nord du 60e**
Type:	Standing	**Type :**	Permanent
Purpose:	The intent of the National North of 60 program, is to work collectively to strengthen and endorse the work being accomplished by the Regional levels for remote Arctic and remote Indigenous communities. Through ongoing dialogue and collaboration with the regional Society of Saint Vincent de Paul representatives, the goal is to support each region with their northern endeavors. A remote community is described as a small population group, living in an isolated geographic location far from major centers, urban hubs, or year-round connecting roads. North of 60 seeks to understand the unique needs and priorities of each participating community to identify the appropriate actions to undertake. This program is not intended to impose solutions on communities. Rather, it is based on partnership and collaboration, allowing the Society to understand each community's needs and continually refine its supporting role. Support for Arctic and remote Indigenous communities is multifaceted and may include: • Providing essential non-perishable food items; • Supporting essential household needs; • Assisting with the repair, refurbishment or development of community projects. • Exploring other forms of practical support identified in partnership with community leaders. Through these activities, the project is intended to strengthen and build long-term relationships with the communities it serves. Through collaboration and ongoing communication, SSVP will gain a clearer	**Objectif :**	Le programme national « Au nord du 60e » a pour vocation de renforcer et de soutenir, par une démarche collective, le travail accompli à l'échelle régionale auprès des communautés arctiques et autochtones isolées. Grâce à un dialogue constant et à une collaboration avec les représentants régionaux de la Société de Saint-Vincent de Paul, l'objectif est d'appuyer chaque région dans ses initiatives en milieu nordique. Une communauté isolée se définit comme un petit groupe de population vivant dans une zone géographique reculée, éloignée des grands centres, des pôles urbains ou de routes permanentes assurant une liaison avec le reste du pays. Le programme « Au nord du 60e » cherche à cerner les besoins et les priorités propres à chaque communauté participante, afin de déterminer les mesures les plus appropriées à mettre en œuvre. Ce programme ne vise pas à imposer des solutions aux communautés. Il repose plutôt sur un partenariat et une collaboration, permettant à la Société de mieux comprendre les besoins de chaque milieu et d'ajuster continuellement son rôle de soutien. Le soutien apporté aux communautés arctiques et autochtones isolées prend des formes variées, notamment :

understanding of community needs and refine its role as a supportive partner.

The intent of North of 60 is to help alleviate the daily hardships experienced by these communities while respecting local businesses. It is not intended to interfere with the operations of businesses that currently provide many communities with their only available sources of daily necessities.

Membership: National Council President (ex-officio).
Regional coordinators for the project.
Spiritual advisor.

Chair: Appointed by the National Council President.

Responsible to: The Board of Directors of the National Council of Canada.

Meetings: At the chair's request.

Specific duties, functions or areas of responsibility are to:

a) Submit an annual report, making sure it's available to all board members; the report must include the activities for each region.

b) Establish and maintain a constructive dialogue with representatives of northern communities so that functional support for systemic change can be provided.

c) Identify and assess projects that might enhance food security.

d) Help attract the funds needed to launch promising initiatives.

e) Implement mechanisms that allow for proper follow-ups and foster project sustainability.

f) Cooperate with other organizations performing the same type of work.

- la fourniture de denrées alimentaires non périssables essentielles ;
- l'aide pour répondre aux besoins domestiques fondamentaux ;
- le soutien à la réparation, à la remise en état ou au développement de projets communautaires ;
- l'exploration d'autres formes de soutien concret, définies en partenariat avec les dirigeants communautaires.

Par ces activités, le projet vise à consolider et à pérenniser les relations avec les communautés desservies. Grâce à une collaboration étroite et à une communication continue, la SSVP sera en mesure de mieux appréhender les besoins de ces communautés et d'affiner son rôle de partenaire de soutien.

L'objectif du programme « Au nord du 60e » est d'aider à alléger les difficultés quotidiennes rencontrées par ces communautés, tout en témoignant du respect envers les entreprises locales. Il n'est nullement question d'interférer avec les activités des entreprises qui, pour bon nombre de ces communautés, constituent la seule source d'approvisionnement en biens de première nécessité.

Membres : Le président du Conseil national (d'office).
Les coordonnateurs régionaux de ce projet.
Un conseiller spirituel.

Président : Nommé par le président du Conseil national.

Imputabilité : Au Conseil d'administration du Conseil national du Canada

Réunions: À la demande du président du comité.

Les tâches, fonctions et sphères d'activité spécifiques consistent à :

a) Présenter un rapport annuel et le rendre disponible pour tous les membres du CA. Ce rapport devra inclure les activités des régions.

b) Développer et maintenir un dialogue constructif avec les représentants des communautés

	nordiques afin que le soutien fonctionnel menant à des changements systémiques puisse être fourni. c) Identifier et évaluer des projets qui aideraient à assurer une meilleure sécurité alimentaire. d) Aider à trouver les fonds nécessaires pour mettre en place les initiatives prometteuses. e) Mettre en place des mécanismes pour un suivi et la pérennité de ces projets. f) Travailler en collaboration avec d'autres organismes qui œuvrent dans le même domaine.